

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 mars 2012**

**DCM N° 12-03-24**

**OBJET : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2012 : TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR  
LES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS**

**Rapporteur : M. SCUDERI, Adjoint au Maire**

Dans le cadre du Programme d'Investissement 2012, des travaux d'entretien et de rénovation sont prévus sur les équipements socio-éducatifs pour un montant de 1 075 000 €.

**Centre d'activité et de loisirs de Plantières: 459 000 €**

Les travaux 2009 concernant la rénovation des façades ont dû être interrompus, le bâtiment présentant d'importantes fissures évolutives dues à un problème lié aux fondations. Les travaux 2012 ont pour objectif d'engager la reprise complète des fondations nécessaire à la tenue de l'ouvrage.

**Centre socioculturel Sainte-Barbe Fort Moselle: 316 000 €**

Suite à la reprise du bâtiment par la Ville en mars 2010, une rénovation complète des locaux a été prévue pour des raisons de vétusté et de nécessaire modernisation de ce centre. Les investissements 2012 concerteront la rénovation de la toiture ainsi que le remplacement des huisseries. Ces travaux seront entrepris en tenant compte des préconisations émises suite au diagnostic énergétique actuellement en cours pour 10 équipements socioculturels de la ville.

**Centre socioculturel de Magny: 210 000 €**

La vétusté de la toiture du centre de Magny ne présente plus de garantie d'étanchéité dans le temps, ce qui impose sa rénovation complète. Tout comme pour le centre Sainte-Barbe, ces travaux seront entrepris en tenant compte des préconisations émises suite au diagnostic énergétique des équipements socioculturels.

Accessibilité des personnes à mobilité réduite: 90 000 €

Dans le souci de répondre aux enjeux de la mise aux normes de 2015, il est prévu de développer les accès PMR sur plusieurs bâtiments socioéducatifs. Il s'agira d'intervenir sur les accès, sur les commodités ou sur la mise en place d'une signalétique d'information ou directionnelle.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au Programme d'Investissement 2012 des enveloppes d'entretien et de rénovation au bénéfice des équipements socio-éducatifs,

VU le code des marchés publics,

VU la loi n°95-127 du 08 février 1995 prise notamment en son article 8

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** : la réalisation des opérations suivantes,

CENTRE D'ACTIVITE ET DE LOISIRS DE PLANTIERES : 459 000 €  
Reprises des fondations et rénovation de la façade

CENTRE SOCIAL STE BARBE FORT MOSELLE : 316 000 €  
Rénovation de la toiture et remplacement des huisseries

CENTRE SOCIO-CULTUREL DE MAGNY : 210 000 €  
Rénovation de la toiture

ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE : 90 000 €  
Accès PMR et signalétique dans les centres socioéducatifs

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à préparer et lancer les consultations de marchés publics selon les procédures appropriées, conformément aux dispositions du code des Marchés Publics;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et exécuter les marchés s'y rapportant, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget et dans les conditions prévues à l'article 20 du Code des Marchés Publics et à procéder au paiement des sommes correspondantes.

La dépense totale s'élève à **1 075 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2012.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commissions : JEUNESSE, TRAVAUX et FINANCES.

Référence nomenclature «ACTES» : 3.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38

Absents : 17

Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE**